



DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 05 septembre 2023, sur la colline Birimba, commune et province Rumonge, B.U, originaire de Muyinga, âgée de 12 ans a été violée par Nininahazwe Thierry, Boucher, de la même colline. Selon des sources sur place, la victime venait de passer 2 mois comme travailleur domestique à Rumonge et son employeur l'a renvoyée. Selon les mêmes sources, le présumé auteur l'a prise pour l'héberger et a couché avec elle depuis la nuit du 3 septembre 2023. Les voisins ont remarqué d'une jeune fille à la maison du présumé auteur et ont secouru la fille en le conduisant au centre Humura. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police à Rumonge.

Une fillette violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 septembre 2023 indique que dans la nuit du 17 septembre 2023, sur la colline Kinyinya II, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, C.I., âgée de 12 ans, a été violée par son père, Elie Igirukwishaka dans sa maison. Selon des sources sur place, celui-ci s'est rendu dans la chambre où dormait l'enfant quand il l'a violée. Selon les mêmes sources, sa mère qui dormait s'est réveillée et a secouru l'enfant qui pleurait. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la zone Gatumba tandis que l'enfant a été conduit au Centre Seruka de Bujumbura Mairie pour une prise en charge médicale.

Une fillette violée en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 20 septembre 2023, vers 14 heures, sur la colline Nyagisozi, commune Kiganda, province Muramvya, G.A., âgée de 15 ans, élève en 8^{ème} année à l'ECOFO Nyagisozi, a été violée dans une brousse par Nisubire Jérémie, âgé de 36 ans, commerçant de bière de banane. Selon des sources sur place, la victime venait d'une source d'eau pour puiser de l'eau quand elle a été violée. Des passants qui ont entendu des cris de la fillette ont alerté des habitants du coin. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de police de Kiganda avant d'être transféré en date du 22 septembre 2023 à la prison de Muramvya.

Une fille violée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 septembre 2023 indique qu'en date du 23 septembre 2023, vers 8 heures, sur la colline Bihembe, commune Muruta, province Kayanza, E. N., âgée de 15 ans, élève en 8^{ème} année à l'ECOFO Rwegura, résidant sur la colline Rwegura, a été violée par Gervais Sindayigaya, âgé de 24 ans, conducteur de taxi-moto. Selon des sources sur place, la mère de la victime a envoyé sa fille aux champs avec des semences de maïs pour rejoindre des ouvriers qui étaient au travail en payant des frais de transport à ce conducteur de taxi-moto. Arrivé sur la colline Bihembe, le conducteur de taxi-moto s'est arrêté et a forcé la fille en l'amenant dans une brousse et l'a violée. Après 30 minutes, la mère de la fille a pris une autre moto pour aller aux champs. En cours de route, la maman a été surprise de trouver au bord de la route des semences que sa fille avait apportées ainsi que la moto et s'est arrêtée pour s'enquérir de la situation. Après un moment, elle a vu le conducteur de taxi-moto et sa fille qui revenaient de la brousse. Selon les mêmes sources, la mère a appelé Rénovat Mbaribukeye, chef de colline Bihembe pour se saisir de cette affaire. La fille a indiqué que Gervais Sindayigaya l'a violée et a montré même l'endroit où s'est produit l'acte. La fille a été transportée au CDS Rwegura tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police judiciaire de Rwegura.

Une fille violée en commune Butaganzwa, province Ruyigi

En date du 25 septembre 2023, vers 2 heures du matin, dans un buisson, sur la colline Gasasa, commune Butaganzwa, province Ruyigi, M.G.N., âgée de 16 ans, a été violée par Mbonimpa, âgé de 23 ans, marié. Selon des sources sur place, Simon avait organisé sur cette colline une fête de baptême et cette victime y avait participé en accompagnant une femme prénommée Virginie de la colline Nyarurambi. La fête a pris fin vers deux heures du matin. Pendant ce viol, elle a perdu son téléphone et son pagne ce qui lui a empêché de communiquer avec d'autres qui sont rentrés seuls et a passé le reste de la nuit chez Simon. Tôt le matin, le présumé auteur du viol a payé à la victime une somme de 50.000 fbu pour le téléphone perdu, 4.000 fbu pour les cartes Sim, 20.000 fbu pour le pagne perdu et 6.000 fbu pour les soins médicaux. L'affaire est pour le moment dans les mains de la police.